



Bulletin n° 4-2013

25 juin 2013

Situation

Comme vous le remarquerez dans les graphiques du CIRAME sur la climatologie (en téléchargement dans la page BSV sur afidol.org), les températures qui étaient inférieures à la moyenne depuis le début de l'année et en particulier en mai, ont brusquement remonté dans les deux premières semaines de juin. Elles ont même atteint un pic au-dessus de la moyenne autour du 15 juin pour redescendre en dessous de cette moyenne ensuite. Le vent s'est également manifesté par des journées de Mistral assez fort. Heureusement nous avons également connu de belles journées sans humidité, avec des températures autour de 20 – 25 °C et un sol pourvu en eau avec les pluies d'hiver et du printemps, conditions favorables à une bonne floraison – nouaison.

Les premiers petits fruits grossissent dans les zones précoces. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le taux de nouaison.

Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Quelques mouches adultes sont capturées. C'est le moment de placer les pièges à mouche de l'olive dans les arbres pour réaliser un contrôle de l'évolution des populations. En densifiant le nombre de pièges par olivier ou dans le verger, vous pouvez avoir une action prophylactique.

Les piqûres de ponte peuvent démarrer lorsque les olives atteignent 8 à 10 mm de long, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)

Quelques adultes femelles ont été observés. La population de cet insecte reste très basse et en dessous du seuil de risque.

Les observations contenues dans ce bulletin ont été réalisées par les partenaires suivants : Chambres d'agriculture du Var, des Alpes Maritimes ; CIVAM du Vaucluse ; Groupement des oléiculteurs des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse ; CIRAME.

COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN : Rémi Pécout (CA83), Alex Siciliano (GO04), Maud Damiens (CA 06), Isabelle Casamayou (CIVAM 84).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.